

Balade pédestre

Les châteaux d'Arthel

ARTHEL



Office de tourisme
LA CHARITE-SUR-LOIRE
Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Les châteaux d'Arthel



La fête des peintres et des artisans d'art

Depuis 1993, la fête des peintres et artisans d'art anime le village d'Arthel, pour le plaisir des petits et grands. Peintres et artisans d'art œuvrent en plein air au cœur du village.

Ce marché de l'art va de la peinture à l'huile sur le motif à des expressions plus inattendues : peintures sur coquilles d'œuf ou sculptures sur livres, poteries, photographies, le choix est vaste.

Que vous soyez amateur, professionnel ou novice : rendez-vous chaque année, le deuxième dimanche d'août pour cette journée placée sous le signe de la convivialité !



▼ Arthel

- Le village d'Arthel est une véritable pépite. Il abrite un patrimoine remarquable : deux châteaux, des ruelles fleuries, des maisons anciennes et de nombreux murs en pierre sèche. La balade est rythmée par les lavoirs de la commune et l'étang, ancienne retenue d'eau utilisée autrefois pour le flottage de bois.
- 1 Du parking, passez devant la mairie et prenez la D 145 en direction de Montenoison. Après 600 mètres, tournez dans le chemin à droite qui descend au lavoir des Mardelles. Vous profitez à ce moment d'une superbe vue sur le village.
- 2 Vous arrivez à la place de l'église, tournez dans la deuxième rue à gauche, vous passez devant l'entrée du château d'Arthel. Poursuivez en direction du cimetière en empruntant l'allée bordée d'érables.
- 3 À la croix, prenez à droite jusqu'au point 6 pour poursuivre la petite boucle. Si vous continuez en face, vous empruntez la variante. Passez devant le cimetière et montez pour entrer dans le bois.
- 4 Traversez le bois et suivez l'orée jusqu'à la Corne des champs. Au croisement en T, tournez à droite, vous quittez à cet instant le balisage jaune et le bleu. Continuez toujours tout droit. Au croisement en Y, tournez à droite. Vous arrivez face à un champ, montez le chemin sur votre droite.
- 5 En haut, une ligne forestière coupe votre route et forme une patte d'oie, continuez en face sur la route Ferrée (vous laissez la parcelle n° 26 sur votre gauche). Restez sur ce chemin caillouteux jusqu'à la D 140 puis tournez à droite. Après 200 m, bifurquez à droite dans le chemin des Bœufs Gras. Vous apercevez le château de la Motte.
- 6 À l'intersection, tournez à gauche puis au croisement en Y descendez à droite jusqu'à l'étang. Empruntez la sente qui contourne l'étang et rejoignez la D 140. Tournez à droite vous entrez dans le village d'Arthel.
- 7 Montez la première à gauche en direction de Soffin (D 145) puis tournez à droite. Aussitôt à droite, descendez le chemin de terre. Passez le porche puis à la route tournez à droite afin de retrouver le parking.

Distance : 3,3 km

Durée : 1h00

Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Arthel,
place du bourg



RECOMMANDATIONS ▼

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com

